

on le sait, avait réduit au désespoir la population de la Louisiane, a motivé des représailles sévères, sans doute, mais qu'on ne pouvait refuser à l'indignation légitime ainsi qu'à la sécurité des populations.

M. Jefferson David a publié à son tour une proclamation dans laquelle il rappelle les actes épouvantables commis par Butler; des citoyens âgés et inoffensifs, condamnés aux travaux forcés avec des fers aux pieds et aux mains; des femmes sans appui, âgées et infirmes, emprisonnées, outragées par la vile plèbe de l'armée du Nord, encouragée à ces horreurs par les chefs eux-mêmes; les habitations pillées, les propriétés confisquées, les récoltes volées, tandis que les propriétaires, chassés de leur domaine, erraient à l'aventure, mourant d'inanition au milieu des bois; enfin les esclaves, poussés à la guerre servile la plus féroce de toutes; partout du sang, partout des larmes, partout la misère, tels sont les résultats recherchés et obtenus par l'honorable général Butler.

Après avoir tracé cet affreux tableau, le président Jefferson Davis, considérant les nécessités de la défense sociale, des représailles trop légitimes exigées par l'opinion publique indignée contre le despote sanguinaire et les officiers ses complices volontaires, a décrété que Butler et les officiers de son corps seront considérés comme voleurs et criminels, et seront exécutés quand on les prendra.

Les sous-officiers et simples soldats, justement considérés comme de simples instruments, seront traités comme des prisonniers de guerre honorables; les nègres esclaves pris en armes seront remis aux autorités des Etats respectifs auxquels ils appartiennent, pour être traités suivant les lois desdits Etats. Enfin, les officiers qui seraient trouvés servant avec des esclaves en insurrection contre les Etats de la confédération, subiront le sort de ceux formant le corps de Butler.

## FAITS DIVERS.

Les travaux destinés à terminer la restauration de la cathédrale de Paris viennent d'être repris. Ces travaux vont encore durer toute l'année. Ils consistent dans la restauration du portail du nord, dans l'achèvement et la décoration des chapelles, dans la reconstruction du grand orgue et la restauration des portes du grand portail.

On lit dans une correspondance.

Tous les journaux ont parlé, il y a quelques jours, de l'invasion des rats qui a eu lieu dans le quartier des Halles centrales et des moyens de douceur employés pour les détruire. Comme il est du devoir d'un chroniqueur de tout savoir, je vais vous donner quelques détails intéressants sur l'origine de ces rongeurs.

Le rat primitif, le rat parisien était noir. Il était de la grosseur du rat gris qui existe aujourd'hui et qu'on nomme surmulot. Ce surmulot était d'origine étrangère, il venait du Nord, et fut importé à Paris notamment par les Normands à l'époque des fréquentes invasions qu'ils firent dans la capitale au VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. Les rats pullulaient dans les barques d'osier dont se servaient les Normands pour descendre ou monter la Neuve. M. Toussend, dans son livre de l'Esprit des Bêtes, raconte les combats sanglants qui se sont livrés dans les égouts de Paris entre les rats normands et les rats parisiens; la victoire resta aux étrangers; le rat indigène a disparu. Il en existait encore quelques-uns à l'époque de l'enlèvement de la voierie de Montfaucon, mais ils ont été détruits.

Ce pauvre Léon Paillet, mort en 1858, fit un jour dans la Patrie, un superbe canard au sujet des rongeurs; il raconta gravement qu'une nuit, la brigade des égoutiers avait détruit plus de 6,000 rats dont les peaux avaient été achetées par un

industriel pour en faire des gants. Paillet énumérait les différentes espèces de rats qui avaient succombé dans cette Sainte-Barthelemy, et il citait le rat noir comme étant en quantité au nombre des victimes. Le directeur du Jardin des Plantes, ayant lu l'article et y ayant ajouté foi comme tant d'autres, écrivit au préfet de police pour réclamer quelques peaux de ce fameux rat noir qui manquait à la collection de muséum d'histoire naturelle.

Le préfet de police fit appeler les égoutiers, mais ils ne savaient rien; il manda alors Paillet auprès de lui. Paillet éluda habilement les questions du préfet et déclara qu'il se chargeait de répondre au directeur du Jardin des Plantes. Le lendemain, il lui écrivit qu'il était... trop tard et que toutes les peaux étaient déjà passées à l'état de gants.

Les avares offrent une multitude infinie de variétés. Il y en a de repoussants, de cruels, de tristes, de gris et de plaisants. C'est à cette dernière catégorie qu'appartiennent incontestablement les deux Harpagons dont nous allons parler, et qui méritent assurément les honneurs de la publicité.

Le premier habite à la campagne une maison isolée, pour n'être pas assujéti, comme à la ville, aux frais qui pèsent sur la propriété, tels que pavage, troitours, balayage, blanchissage des façades tous les dix ans, etc.

Cet isolement aurait nécessité la présence d'un chien de garde assez gros et assez fort pour protéger son maître contre les voleurs, dont il a une peur extrême et assez bien justifiée; mais il en coûte pour bien nourrir un chien pareil et le tenir en bon état, et les frais de nourriture épouvantaient notre homme au moins autant que les voleurs, si ce n'est davantage encore.

Quel parti prendre? L'avare est ingénieux, et le lard campagnard n'a pas été embarrassé pour si peu. Il a appris à aboyer, et, pendant la nuit, il pousse à intervalles des hurlements du plus pur accent canin.

Les voleurs effrayés ne viennent pas, mais il est venu un percepteur qui a somme l'avare aboyeur et hurleur d'avoir à payer l'impôt pour son chien, et non-seulement l'impôt, mais l'amende pour défaut de déclaration légale. En vérité, ce n'est pas avoir de chance.

Le second avare a voulu, malgré sa pingrerie, se donner le luxe d'un cheval. Comme la pauvre bête avait l'air de protester, par sa maigreur et l'atonie de ses yeux, contre les privations et la pénitence forcées auxquelles son maître trop économique le soumettait, celui-ci imagina de lui mettre des luettes vertes.

Au moins, se dit-il tout guilleret et triomphant de cette ingénieuse invention, de cette façon mon cheval prendra pour du foin la paille que je lui donnerai, et il sera content, puis il engraissera.

Il paraît que le noble animal ne donna pas dans le piège et que ses béciles l'avouèrent tout à fait, car il ne prit même plus la paille, et au bout de quelques jours il mourut de faim et peut-être d'indignation. Il y avait de quoi.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

## BULLETIN FINANCIER.

14 janvier 1863.

La Bourse est faible, mais sans affaires. On craint toujours une élévation du taux de l'escompte.

La rente, ouverte à 70.05, son cours le plus haut, a fait 69.95 au plus bas, pour fermer à 70 fr.

Les consolidés sont venus avec 1/8 de baisse à 92 3/4 à 7/8.

La cote de Vienne manque.

L'emprunt italien est faible de 70 francs à 69.70; primes offertes.

Le Mobilier français s'est traité de 1140 à 1130; le Mobilier espagnol de 845 à 832.50; l'Orléans de 1080 à 1082.50; le Nord de 1020 à 1022.50; l'Est de 525 à 527.50; le Lyon

de 1180 à 1177.50; le Midi de 813.75 à 810; l'Ouest de 540 à 545; le Saragosse de 660 à 657.50; le Nord de l'Espagne de 527.50 à 525.25.

Les Autrichiens ont varié de 518 à 511.25; les Lombards de 395 à 397.50; les Russes à 437.50; les Romains à 371.25; les Transatlantiques de 560 à 552.50.

Cours moyen du comptant: 3 %, 70.90.

4 1/2 %, 98.20.

Banque de France, 3,350.

Crédit foncier, 1,425.

Pour extrait: J. REBOUX.

Nous recommandons à nos lectrices un abonnement pour 1863 à la *Mode Illustrée*, dont MM. Firmin Didot sont les éditeurs. L'intérêt de sa rédaction, son instruction toute morale, la beauté et l'exactitude des gravures qui accompagnent le texte, font de la *Mode Illustrée* un des journaux de famille les plus recherchés et les plus utiles. La *Mode Illustrée* paraît cinquante-deux fois dans l'année. On s'abonne à l'administration, rue Jacob, 56. Le prix est de 3 fr. 50 cent. pour un trimestre. Pour pouvoir mieux apprécier le journal, un numéro quelconque est envoyé franco et gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie au bureau du journal, rue Jacob, n° 56.

Le meilleur guide en affaires est sans contredit le *Confident*, formulaire général des actes sous signatures privées, par Joseph Poinssotte, ancien principal clerc de notaire, ancien huissier. Ce livre contient toutes les formules des actes qui peuvent être faits sous signatures privées. Les articles de la loi, explicatifs, précèdent chaque formule en tête de laquelle sont indiqués les droits d'enregistrement. Les avocats les plus recommandables du barreau de Paris ont donné leur approbation au *Confident* qu'ils ont reconnu comme l'ouvrage le plus complet et le mieux rédigé qui ait paru jusqu'à ce jour.

En vente chez tous les libraires. Editeur, A. Lambert, imprimeur à Beaune (Côte-d'Or).

Un vol. in-18 de 520 pages. — Prix 5 fr. Forte remise aux libraires.

Le *Moniteur de la Jeunesse*, dont l'Administration est à Paris, rue de Seine, 51, est sans contredit un journal d'éducation des plus utiles et des plus intéressants. Il donne aux parents une bonne direction pour les études de leurs enfants, et en outre il offre à ses abonnés des lectures instructives et très attachantes.

La première partie renferme des nouvelles, des voyages, des récits de chasse et de pêche, des pièces de comédie, des poésies, des anecdotes; la deuxième contient des articles d'histoire, de géographie, d'histoire naturelle, de botanique, de physique et des tableaux synchroniques mentionnant, dans des colonnes séparées, les faits historiques des principaux Etats de l'Europe, les souverains et les personnages illustres de ces Etats, les découvertes, les inventions et les fondations importantes.

Le *Moniteur de la Jeunesse*, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, sera illustré de très belles gravures. Son prix d'abonnement n'est que de 8 fr. par année, pour Paris et les départements, et chaque abonné reçoit en prime en souscrivant, et à son choix, un charmant Album composé de 12 belles gravures sur acier, grand in-8°, représentant les 12 vues les plus remarquables, soit des bords du Danube, soit de la Palestine.

Le Journal La France vient de conquérir une situation qui est sans précédent dans la Presse. Dès ses débuts, c'est-à-dire en moins d'un mois, son tirage normal s'est élevé à 12,000, et depuis, il n'a pas cessé de s'accroître quotidiennement.

Ce succès explique suffisamment les attaques dont La France a été l'objet de la part de tous les grands journaux de

Paris, sans exception aucune. Il donne en même temps la mesure de sa valeur.

Fondé par une réunion de Sénateurs, de Députés, de Membres de l'Institut, de Professeurs éminents des Facultés, d'Agro-nomes et de Propriétaires fonciers, le Journal La France traite à fond, et au jour le jour, aussi bien les questions politiques que toutes celles qui se rattachent aux grands intérêts matériels du pays.

Les principes franchement libéraux et sagement conservateurs qui président à la direction POLITIQUE du Journal, sont exposés dans des lettres que M. le vicomte de la GUÉRONNIÈRE, sénateur, adresse au rédacteur en chef de La France. Deux de ces lettres, traitant de la *Politique intérieure* et de la *politique extérieure*, ont déjà paru. Quatre autres sont annoncées; en voici les titres: L'ABANDON DE ROME, — de la LIBERTÉ DE LA PRESSE, — des RAPPORTS DE L'EGLISE ET DE L'ÉTAT, — de la LIBERTÉ DANS LES ÉLECTIONS. La première (*l'Abandon de Rome*) a paru le 5 et le 6 septembre. Les autres suivront.

L'Economie sociale et politique, la Statistique, les Sciences pures et appliquées, les Théâtres, la Chronique des salons et du monde en général, etc., etc., ont des rédacteurs spéciaux et de premier ordre.

Chaque jour un BULLETIN AGRICOLE, INDUSTRIEL et COMMERCIAL résume le mouvement des principales places, la situation exacte des cours d'une manière tout-à-fait exceptionnelle, en ce sens, par exemple, que très-souvent La France, qui paraît à 4 heures, donne, outre les cours quotidiens de la place de Paris la veille, ceux de l'après-midi et du jour même à midi; elle donne encore, et cela très-souvent, des dépêches de Liverpool, de Manchester, du Havre, de Mulhouse, de Marseille, de Bordeaux, etc., etc., datées du matin et même de 2 heures du soir.

Ce qui précède n'est plus un programme, c'est un fait accompli: les preuves sont faites et LA FRANCE est en mesure de les continuer. Malgré une situation aussi exceptionnelle, les prix d'abonnement sont à peu près les mêmes qu'aux autres journaux. Pour les départements, ils sont de:

Trois mois . . . . . 16 francs.

Six mois . . . . . 32 —

Un an . . . . . 64 —

S'adresser: chez tous les libraires, aux bureaux de poste ou au siège du Journal LA FRANCE, 40, Faubourg-Montmartre, à Paris.

Les annonces sont reçues: Et aux bureaux du Journal, et chez M. Duport, régisseur des annonces de LA FRANCE et de L'OPINION NATIONALE, rue Coq-Héron, n° 5, à Paris.

## COFFRES - FORTS,

SYSTÈME GRUSON.

Les véritables progrès réalisés dans la construction des coffres forts ont engagé les chefs de maison à faire l'acquisition de ce meuble qui est aujourd'hui tout-à-fait indispensable.

Mais en cherchant à en propager l'usage, on a eu le tort immense, sous prétexte de le vendre à très bon marché, de ne livrer au commerce que des caisses fort peu solides et qu'il est impossible, en cas d'incendie, de préserver de l'action des flammes.

Tout ce qui est fabriqué dans ce genre, même à Paris, laisse en général beaucoup à désirer: cela peut être fort remarqué au premier coup d'œil, mais ce sont des meubles qui ne sont qu'apparents, qui manquent de poids et par conséquent de solidité.

Frappé des inconvénients qui résultaient pour l'acheteur dans le choix de coffres-forts incomplets et ne pouvant aucunement offrir de garantie, M. Gruson, rue Négrier, près l'Esplanade, à Lille, s'est appliqué à donner à ses travaux tous les soins qu'exigent la parfaite exécution et l'entière sécurité que sont en droit de réclamer ses clients.

Toutes les grandes maisons de commerce ont fait choix d'un coffre-fort système Gruson, parce qu'il réunit la solidité dans le mécanisme, la facilité dans le changement des mots et que tout a été prévu par lui pour faire de ces meubles (genre secrétaires, armoires à glace, etc.), de véritables chefs-d'œuvre.

M. GRUSON expédie pour l'exportation et donne aux coffres-forts toutes les formes qu'on lui indique. Ses magasins sont situés rue Négrier, près l'Esplanade, à Lille.

## THÉÂTRE DE LILLE

A l'étude pour passer incessamment: LE FILS DE GIBOYER.

Le public est prévenu qu'on peut louer des places pour les premières représentations.

## ASSOCIÉ.

Une personne d'un âge mûr, déjà établie et possédant un matériel convenable, connaissant parfaitement la teinture en laine, fil et coton, ayant en main un établissement à reprendre immédiatement, désire trouver un associé.

S'adresser au bureau du journal sous le numéro 3520.

## COMPAGNIE DES

Mines de Béthune.

DÉPÔT DE

CHARBONS GRAS

des fosses de

BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

La Compagnie des Mines de Béthune, dont le dépôt de charbons est situé PRÈS DE LA GARE DU CHEMIN DE FER, rue Latérale, à Roubaix, prie MM. les consommateurs de vouloir bien faire leurs commandes un ou deux jours à l'avance, afin qu'il ne soit apporté aucun retard dans les livraisons; les charbons qui lui seront demandés seront toujours fournis exempts de tous mélanges, très gailleux, bien secs et nouvellement extraits, aux prix suivants:

GROSSE GAILLETTERIE, (l'hectolitre pesant 80 k., mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris). 2 fr. 50

MOYEN (dit tout-venant) 1<sup>re</sup> qual., 1 fr. 85 (l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris). 2<sup>e</sup> id., 1 fr. 65

FINES NOISETTES 1 fr. 55 (l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris). 2 fr. 45

MOYEN (dit tout-venant) 1<sup>re</sup> qual., 1 fr. 80 (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris). 2<sup>e</sup> id., 1 fr. 60

FINES NOISETTES, 1 fr. 50 (l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 2 fr. 40

MOYEN (dit tout-venant) 1<sup>re</sup> qual., 1 fr. 75 (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 2<sup>e</sup> id., 1 fr. 55

FINES NOISETTES, 1 fr. 45 (Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix qui peut varier de 15 à 20 c. entre l'hectolitre COMBLE dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Poivrée, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

## VÉRITABLE PRIX FIXE. — DÉPÔT DE FABRIQUE

A la ville de Verviers, rue des Chapeliers, 22, à Tournai

DRAPS ET NOUVEAUTÉS D'HIVER

Draps, Nouveautés pour Pantalons et Paletots, Gilets et Cravates, Soieries, Velours, Mérinos, Paramatas, Orléans et Flanelles.

Quiconque veut bien s'habiller et ne payer ses effets que leur valeur réelle, ne peut mieux s'adresser qu'à la

MAISON A. CAZY ET C<sup>IE</sup>

RUE DES CHAPELIERS, 22, TOURNAI

Cette Maison qui, de longue date, traite les affaires sur une échelle tout à fait grandiose (elle trouve inutile de rappeler ici la manière qu'elle emploie, vu qu'elle en a donné le détail dans ses annonces antérieures), offre à l'acheteur un bénéfice incontestable de 30 à 40 pour cent en dessous des prix des autres maisons, non-seulement elle défie toute concurrence, mais elle est certaine que l'acheteur qui l'honore de sa confiance est toujours satisfait du bon goût et de la qualité de ses marchandises.

On peut se convaincre du bon marché qu'elle offre par l'aperçu de ses prix (et mieux encore en visitant ses magasins, sans être tenu pour cela de faire le moindre achat).

Nouveautés (confection pour dames) de fr. 3-50 à 40-50. — Les modèles et patrons les plus nouveaux sont remis aux personnes qui font leur achat dans la maison.

AVIS IMPORTANT. — La MAISON AUG. CAZY et C<sup>e</sup> voulant donner à l'acheteur une preuve irrécusable de sa loyauté, ACCORDE VINGT JOURS pour échanger, ou rendre le montant de toutes marchandises qui ne conviendraient plus, ou qui auraient été achetées ailleurs aux mêmes conditions (qualité égale.)

3415